

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER**

RÈGLEMENT # 230-179 Zones commerciales Cb3 et Cb7 - usages / modification

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

(Territoire visé : les zones commerciales Cb3 et Cb7 ainsi que les zones qui leur sont contiguës)

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT # 230-179 intitulé "Zones commerciales Cb3 et Cb7 - usages / modification".

Avis public est par les présentes donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 3 avril 2017, le conseil a adopté par résolution le projet de règlement modificatif # 230-179 lequel a pour objet de préciser dans l'article 3.4.1.2 du règlement de zonage # 230 les usages permis notamment en ce qui concerne la réparation de véhicules et équipements récréatifs dans la zone commerciale Cb3 et l'exploitation d'une compagnie de déménagement dans la zone commerciale Cb7.
2. Qu'une **assemblée publique de consultation** sera tenue **le 1^{er} mai 2017 à 19:15 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville** située au 4055, rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.
3. Que les modifications projetées ont notamment pour objet :
 - de permettre en plus de la vente et de la location, la réparation de véhicules et d'équipements récréatifs dans la zone commerciale Cb3;
 - de permettre l'installation et l'opération d'une compagnie de déménagement dans la zone commerciale Cb7;
 - de préciser les conditions associées à l'exercice de ces activités.
4. Que le projet de règlement vise les zones commerciales Cb3 et Cb7 ainsi que les zones qui leur sont contiguës.
5. Que la description des zones commerciales Cb3 et Cb7 ainsi que celle des zones qui leur sont contiguës sont disponibles pour consultation au bureau municipal.
6. Qu'au cours de cette assemblée, un membre du conseil ou son mandataire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Il entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le dossier.
7. Que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les citoyens.
8. Que le projet de règlement # 230-179 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité 4055, rue Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover du lundi au vendredi de 8:30 à 12:00 heures et de 13:00 à 16:30 heures.

Saint-Cyrille-de-Wendover,
Ce 10 avril 2017.

Signé :

Mario Picotin,
Directeur général / Secr.-trésorier